



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-24

L'an deux mille vingt deux, à 10h00
Le 11 octobre à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	4 octobre 2022
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)	M. Alain REUTER
M. Philippe CLAUDE	M. Jean François VALLOIRE
Mme Marzia de BONI (représente M Gosset)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Alain DUPOMMIER
Mme Raymonde MAHUT (représente M RAVIGNON)	M. Claude VALDENNAIRE
Mme Véronique CASTRONOVO	M Kévin GENGOUX
M Christian WEISS	M. Yannick ROSSATO
M. Bernard DEKENS	M André LIEBEAUX
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M. J Claude JACQUEMART (représente M PAULET)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Valérie WOITIER
M. Michel LALLEMAND	Mme Dominique HUMBERT
M. Yvon HUMBLOT	M Benoit JOURDAIN
M. Jean SIMONIN	
M. J Pierre CORVOSIER	

Objet de la délibération :

MODIFICATION STATUTAIRE

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-24

Objet de la délibération :

MODIFICATION STATUTAIRE

L'EPAMA a acquis de nouveaux locaux pour son siège, au 9 rue de l'Arquebuse à Charleville-Mézières. Le compromis de vente a été signé mardi 27 septembre 2022. Les services quitteront les locaux du 26 avenue Jean Jaurès le 21 décembre 2022.

Or, l'article 7 de nos statuts indique le lieu du siège de l'établissement et précise que le transfert peut être décidé à la majorité simple par le Conseil Syndical.

Il est donc proposé au Conseil Syndical de modifier nos statuts et de fixer la nouvelle adresse du siège social de l'EPAMA à compter du 21 décembre 2022.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical :*

- **APPROUVE** la modification suivante de l'article 7 des statuts de l'EPAMA « **Le siège du syndicat mixte est fixé à Charleville-Mézières, 9 rue de l'Arquebuse.** »
Le reste de l'article reste inchangé.



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS